

n°9 - D 28.09.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit septembre à neuf heures et trente minutes, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

5.6 Remises gracieuses

Membres présents : BARBIER Emmanuel, BERNARD Sébastien, COURTOIS Hervé, GRANET ABISSET Anne-Marie, CHAZE-MAGNAN Ludivine, FILIPPI Lionel, GAILLARD Isabelle, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, KAFAI Mitra, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, ROGEAT Elise, CROUZET Lucas, ROUILLON Joris, PARET Jérôme, VIANNET Sylvie.

Membres représentés : CARON FASAN Marie-Laurence (procuration à FILIPPI Lionel), LBATH Ahmed (procuration à CHAZE-MAGNAN Ludivine), LECCIA Marie-Thérèse (procuration à GRANET ABISSET Anne-Marie), MARTENS Kirsten (procuration à COURTOIS Hervé), WENDLING Olivia (procuration à BERNARD Sébastien), BOLF Edith (procuration à BARBIER Emmanuel), LOUIE France-Dominique (procuration à GAILLARD Isabelle), LEBARBE Thomas (procuration à SOTO Orianna).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 septembre 2018,

Considérant que deux créances d'un montant de 118.97 euros d'une part, et de 1267.50 euros d'autres part ont été constatées à la charge de deux agents ;

Considérant que ces sommes correspondent à une régularisation d'indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS);

Considérant que les agents concernés sont dans l'impossibilité de recouvrir ces sommes et qu'il est proposé dans ces deux cas d'accorder une remise gracieuse ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver ces deux demandes de remises gracieuses d'un montant de 118.97 euros pour l'une et de 1267.50 euros pour l'autre.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	8
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés ces deux demandes de remises gracieuses d'un montant de 118.97 euros pour l'une et de 1267.50 euros pour l'autre.

Publié le : **08.10.2018**

Transmis au Rectorat le : **08.10.2018**

Fait à St- Martin- d'Hères, le 28 septembre 2018

Pour le Président et par délégation
La Directrice générale des services adjointe
Martine PEVET

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE